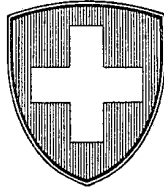


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION



Publié le 16 mars 1940

Demande déposée: 19 novembre 1938, 20 h. — Brevet enregistré: 31 décembre 1939.

BREVET PRINCIPAL

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA FABRIQUE D'HORLOGERIE LE COULTRE & CIE.,
Le Sentier (Suisse).

Montre chronographe.

L'objet de l'invention est une montre chronographe. Cette montre, qui peut être établie sous n'importe quelle forme, c'est-à-dire aussi bien comme montre de poche que comme montre-bracelet, ou sous forme de pendulette par exemple, est caractérisée par le fait que les aiguilles d'heures et de minutes n'ont pas le même centre de rotation que l'aiguille de chronographe, au moins deux graduations non concentriques étant disposées l'une à côté de l'autre, l'une sur le cadran pour la lecture des heures et des minutes, et l'autre pour la lecture des indications du chronographe, dont l'aiguille passe à côté des aiguilles d'heures et de minutes.

Les fig. 1 à 3 du dessin annexé représentent en vue trois formes d'exécution, données à titre d'exemples, d'une montre selon l'invention.

La fig. 1, qui se rapporte à la première forme d'exécution, comporte un cadran *a* avec deux graduations *b* et *c*, dont la première *b* permet la lecture des heures et des minutes

indiquées par les aiguilles *d* et *e*, et dont la seconde *c* permet la lecture des valeurs indiquées par l'aiguille *f* du chronographe.

Comme on le voit, cette disposition permet de donner à la graduation chronographique une grandeur permettant la lecture aisée des valeurs enregistrées, ce qui est particulièrement utile pour la montre sport, la graduation des heures et minutes étant malgré cela suffisamment grande pour permettre la lecture absolument correcte de l'heure.

La deuxième forme d'exécution selon la fig. 2 est semblable à la première, n'en différant que par l'adjonction d'une graduation intérieure *g* pour l'aiguille du compteur *h* du chronographe.

La troisième forme d'exécution selon la fig. 3 comporte enfin, dans le champ correspondant à l'aiguille de chronographe, une graduation dite tachymétrique utilisée pour le calcul rapide de vitesses, par exemple de vitesses de véhicules. Cette graduation est, comme on le voit, d'une certaine complication

et cette forme d'exécution montre très clairement l'avantage réalisé en faisant tourner les aiguilles du chronographe autour d'un centre différent de celui des aiguilles d'heures et de minutes. On voit, en effet, que la superposition des diverses graduations dans le cas d'un centre de rotation commun rendrait le tout illisible, ce qui n'est pas le cas dans la montre selon la présente invention.

Quoique dans les formes d'exécution selon les fig. 2 et 3, l'axe du compteur soit concentrique à celui de l'aiguille chronographe, il est évident que ces deux organes pourraient avoir des centres différents. La montre pourrait par exemple comporter des aiguilles d'heures et de minutes tournant autour d'un centre, une aiguille de chronographe tournant autour d'un second centre et l'aiguille du compteur autour d'un troisième centre.

REVENDEICATION:

Montre chronographe, caractérisée par le fait que les aiguilles d'heures et de minutes

n'ont pas le même centre de rotation que l'aiguille de chronographe, au moins deux graduations non concentriques étant disposées l'une à côté de l'autre sur le cadran, l'une pour la lecture des heures et des minutes et l'autre pour la lecture des indications du chronographe, dont l'aiguille passe à côté des aiguilles d'heures et de minutes.

SOUS-REVENDEICATIONS:

- 1 Montre chronographe selon la revendication, caractérisée en ce que l'aiguille de chronographe et l'aiguille du compteur sont coaxiales.
- 2 Montre chronographe selon la revendication, caractérisée en ce que les aiguilles de chronographe et de compteur tournent autour de centres différents.

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA FABRIQUE
D'HORLOGERIE LE COULTRE & CIE.
Mandataires: IMER, DÉRIAZ & Cie., Genève.

Fig. 3.

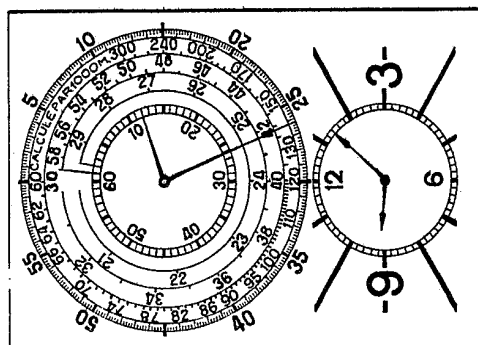


Fig. 2.

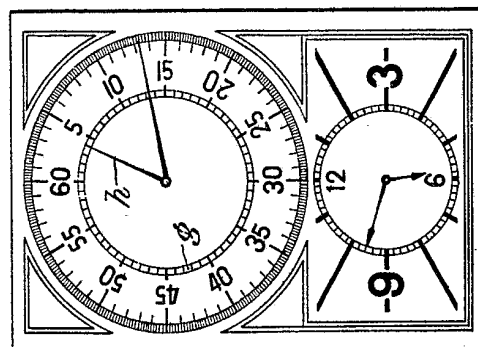


Fig. 1.

